STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE SAS ABC CONSTRUCTION

Entre les soussignés :

1. Monsieur Murat SEMIZ, né le 24 août 1988 à Montfermeil (93), de nationalité française, marié, demeurant au 13 rue du Chalet, 93370 Montfermeil.

2. Monsieur Oguz SEMIZ, né le 27 février 1991 à Montfermeil (93), de nationalité française, marié, demeurant au 23 avenue des marguerites, 93370 Montfermeil.

3. Monsieur Alihan SEMIZ, né le 23 octobre 1997 à Montfermeil (93), de nationalité française, marié, demeurant au 6 rue des Décoteurs Simons, 93370 Montfermeil.

Il a été établi ce qui suit les statuts d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) régie par les lois en vigueur et les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 – DÉNOMINATION

La société prend la dénomination suivante : ABC CONSTRUCTION

ARTICLE 2 – FORME

Il est formé entre les parties une Société par Actions Simplifiée (SAS).

ARTICLE 3 – OBJET

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Travaux de menuiserie bois, PVC, aluminium

- Agencement intérieur et extérieur

- Pose de portes, fenêtres, volets, cloisons

- Achat, vente, négoce de produits liés au bâtiment

- Rénovation de bâtiments : électricité, plomberie, peinture

- Tous travaux de second œuvre, finitions et rénovation



- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 58 AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS . Il pourra être transféré par simple décision du président.

ARTICLE 5 – DURÉE

La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée.

ARTICLE 6 – APPORTS

Les associés font les apports suivants en numéraire :

- Murat SEMIZ : 340 € (soit 34%)

- Oguz SEMIZ : 330 € (soit 33%)

- Alihan SEMIZ : 330 € (soit 33%)

Total du capital social : 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune.

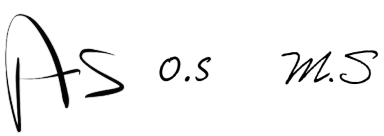
ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euro, réparties entre les associés comme suit :

- Murat SEMIZ : 34 actions

- Oguz SEMIZ : 33 actions

- Alihan SEMIZ : 33 actions



ARTICLE 8 – PRÉSIDENT

La société est dirigée par un Président :

Monsieur Murat SEMIZ, né le 24/08/1988 à Montfermeil, demeurant au 13 rue du Chalet, 93370 Montfermeil.

Le président est nommé pour une durée indéterminée.

ARTICLE 9 – DÉCISIONS COLLECTIVES

Les décisions des associés sont prises à la majorité simple des actions, sauf dispositions spécifiques prévues par la loi ou les statuts.

ARTICLE 10 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commencera à la date d'immatriculation pour se terminer le 31 décembre suivant.

ARTICLE 11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale ordinaire annuelle statue sur l'affectation des résultats sur proposition du président, après approbation des comptes.

ARTICLE 12 – CLAUSE D'AGREMENT

En cas de cession d'actions à un tiers non associé, l'agrément préalable des associés représentant plus de 50% du capital est requis.

ARTICLE 13 – RÈGLEMENT DES CONFLITS

Tout litige entre associés ou entre la société et ses dirigeants sera soumis à la compétence des tribunaux du ressort du siège social.

O.S M.S

FAIT À MONTFERMEIL, LE 01/08/2025 En 3

exemplaires originaux.

Signatures :

Murat SEMIZ 

Oguz SEMIZ 

Alihan SEMIZ 

